

agissons ensemble pour
réduire les coûts des accidents
du travail de nos intérimaires



27 mars 2025

© randstad



Maud Artaud-Janicki,
ingénieur conseil



Sébastien Le Métayer,
ingénieur conseil



Anne Dumas,
directrice du développement des
ressources humaines intérimaires



Laëtitia Balmet,
coordinatrice santé
et sécurité au travail



Florence Ducom,
responsable département
gestion AT/MP



Johann Ledu,
responsable école
de formation QHSE



Fabien Gautron,
responsable hygiène
et sécurité groupe

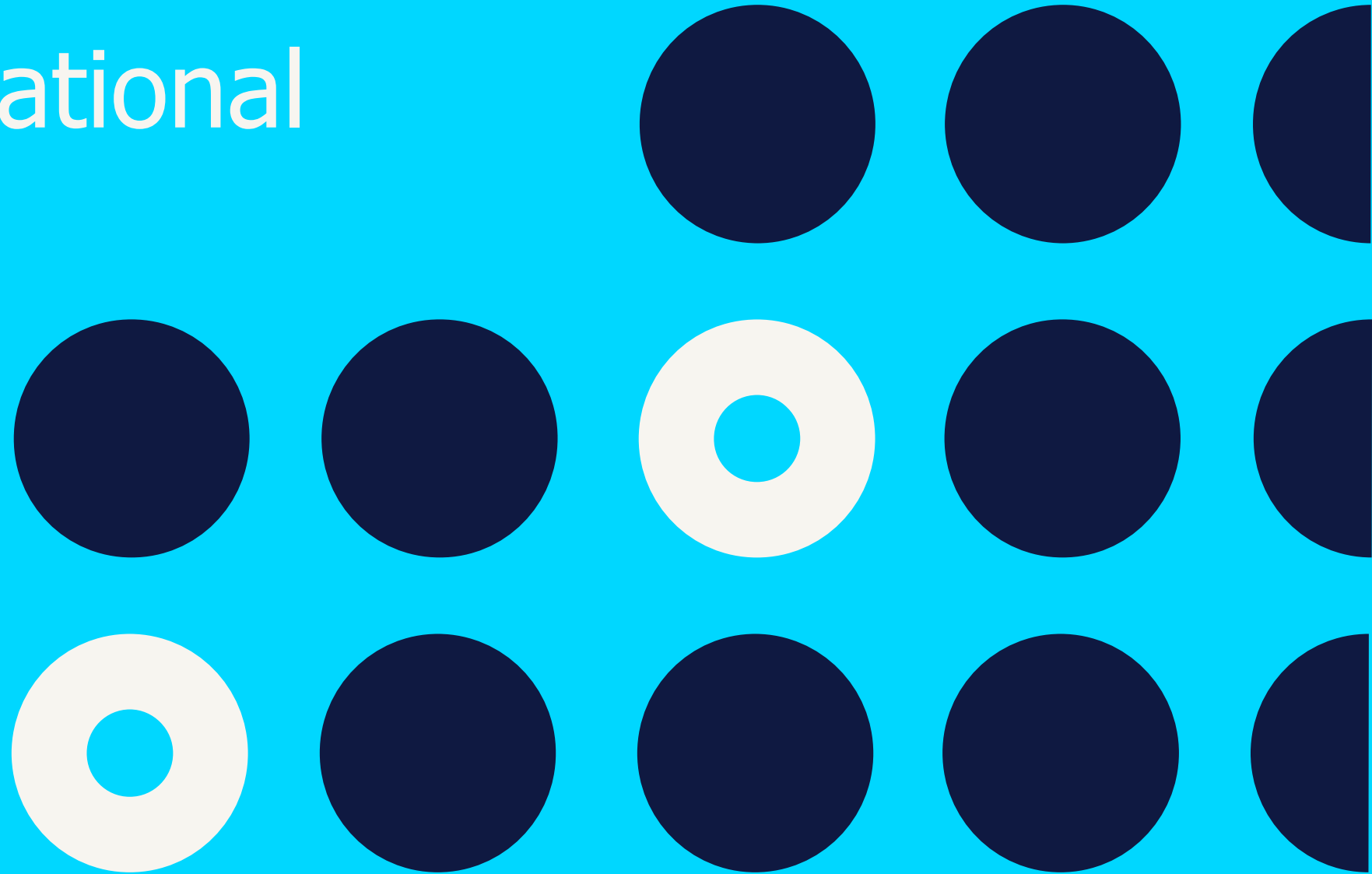
instaurer
un climat sain
et sûr dans
le monde du travail.



partner for talent.

introduction

contexte national



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES INTÉRIMAIRES

Liste des 20 codes risque comportant le plus grand nombre de salariés en 2023 (classés par effectif décroissant)

Code risque 2024	Effectif 2023	Nombre de SE	CTN	Description
741GD	1 236 372	187 466	H	Crédit-bail et offices p... Cabinets juridiques et offices p... Cabinets d'expertise comptable et d'analyse financière. Cabinets d'études informatiques et d'organisation.
553AC	749 205	165 052	D	Restaurants, cafés-tabacs, hôtels avec ou sans restaurant et foyers.
745BD	693 384	14 767	II	Toutes catégories de personnel de travail temporaire.

3^e code risque en nb salariés

693 384 salariés intérimaires
(chiffres Cnam 2023)

Dénombrements des AT en 1^{er} règlement 2023 des intérimaires pour lesquels le secteur utilisateur est renseigné dans les bases de données, rapportés aux AT en 1^{er} règlement 2023 de chacun des CTN

CTN	Nombre d'AT intérim 2023*	Nombre d'AT du CTN 2023 (rappel Tableau 77)	% AT « en plus » survenus dans les activités du CTN**
A Métallurgie	6 048	40 554	15 %
B BTP (y compris FSNA)	8 616	76 758	11 %
C Transports, EGE, etc.	6 324	85 610	7 %
D Alimentation	4 721	94 583	5 %
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	1 767	8 280	21 %
F Bois, ameublement, etc.	2 270	15 560	15 %
G Commerces non alimentaires	1 619	41 655	4 %
H Services I (banques, assurances, administrations, etc.)	423	34 305	1 %
I Services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, etc.)	1 497	158 498	1 %

33 285 AT

* Le secteur de l'intérim est identifié par le code NAF 7820Z (activités des agences de travail temporaire).

** Les AT de l'intérim sont comptabilisés dans le CTN I. En ce qui concerne ce dernier, il s'agit donc de la part des AT du CTN survenus dans les activités du CTN et non pas d'AT « en plus » survenus dans le CTN I.

6% des AT France entière

62 décès (sur 131 décès CTN I)

8,2% des décès France entière

IF AT 62,2 contre 31 France entière



2 fois plus d'accidents que les autres travailleurs

TYPOLOGIE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

33 285 AT

Manutentions manuelles

54 %

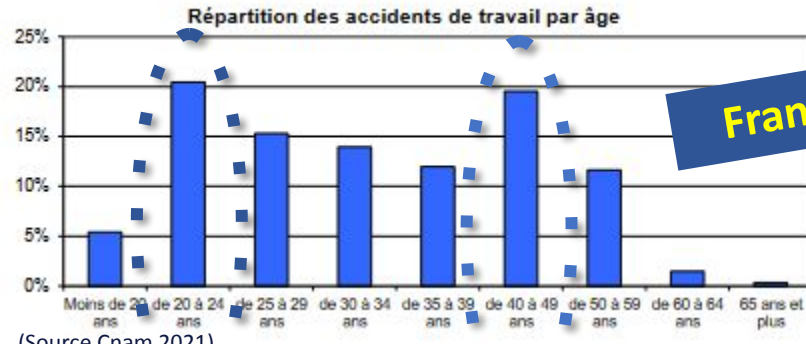
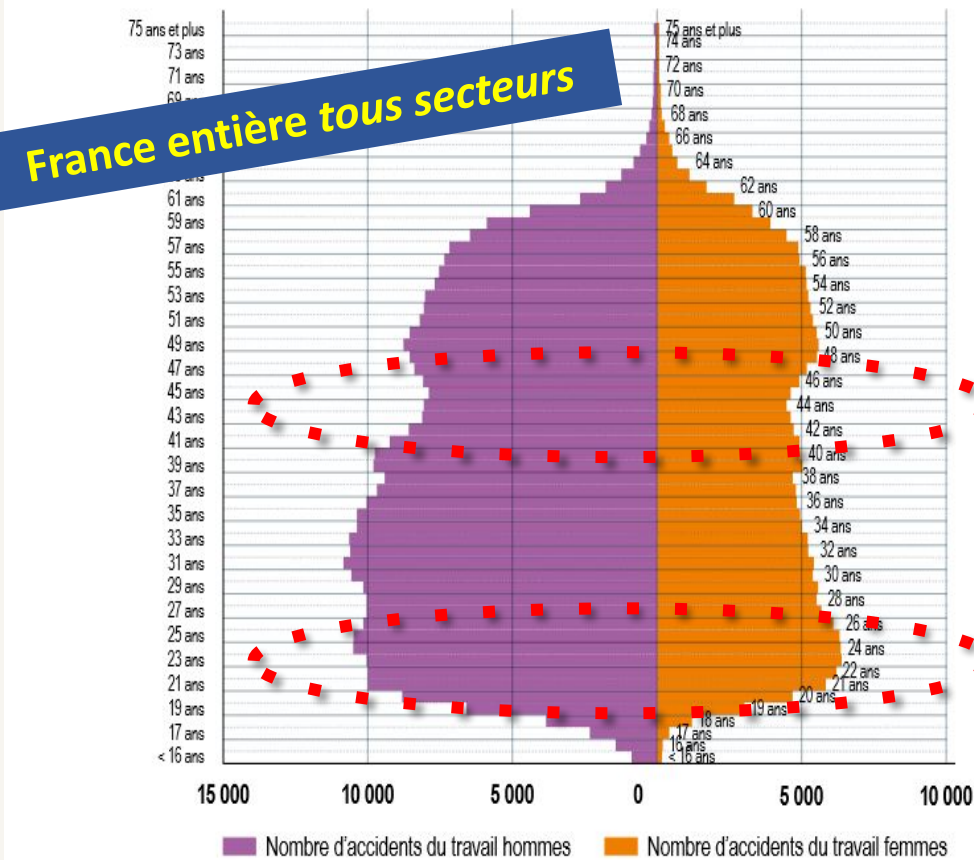
Chutes
14 %

Outils à main
9 %

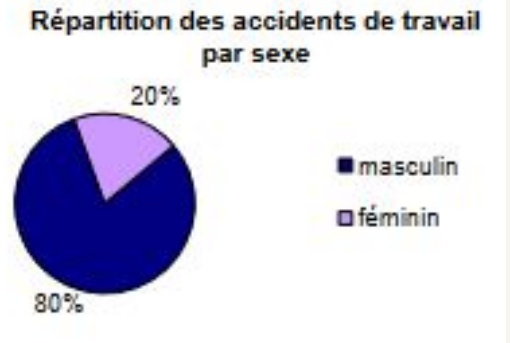


CLASSES D'ÂGE DES ACCIDENTÉS

Répartition des AT par âge selon le sexe - année 2021



France entière Interim



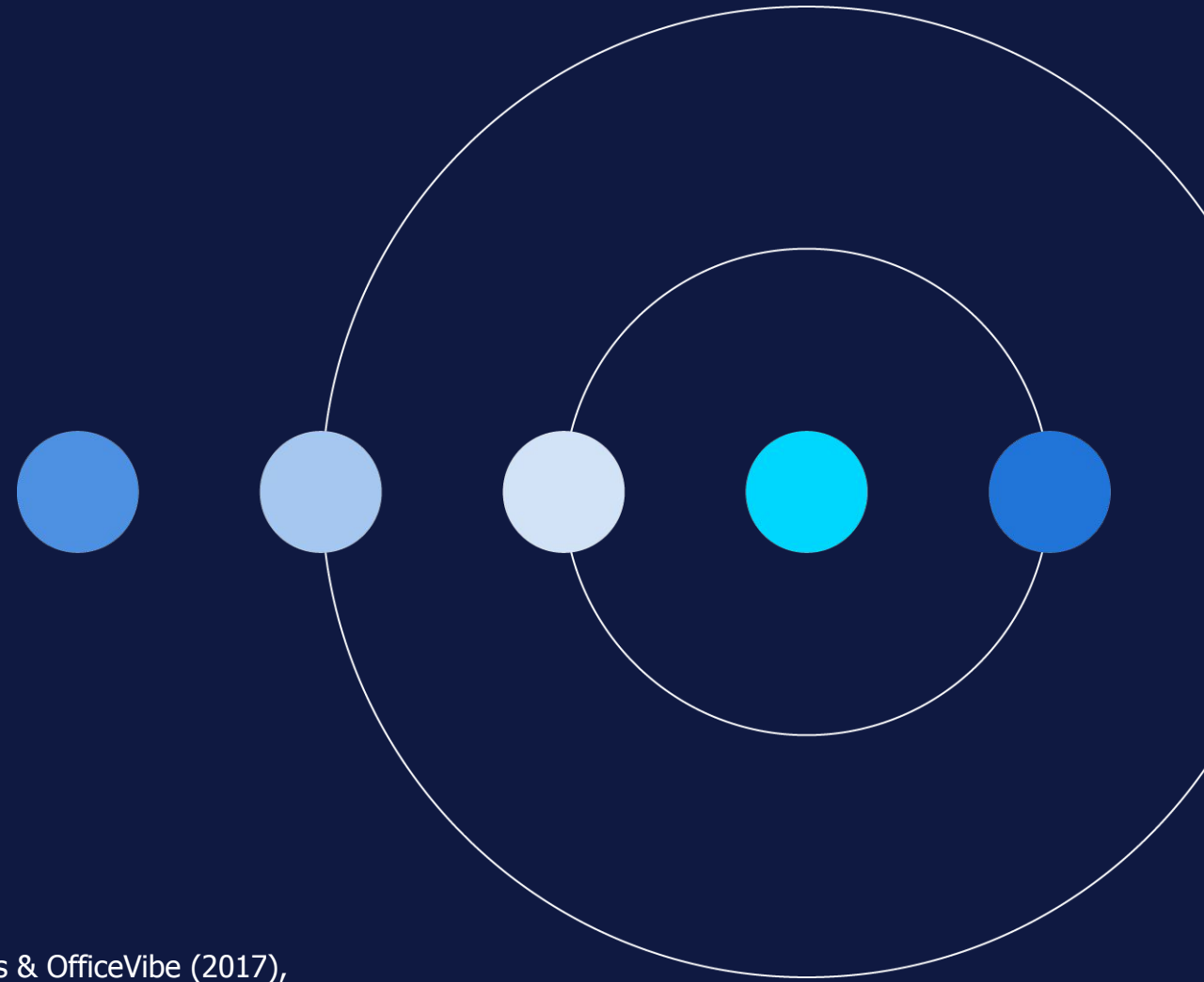
Les jeunes sont + accidentés

question

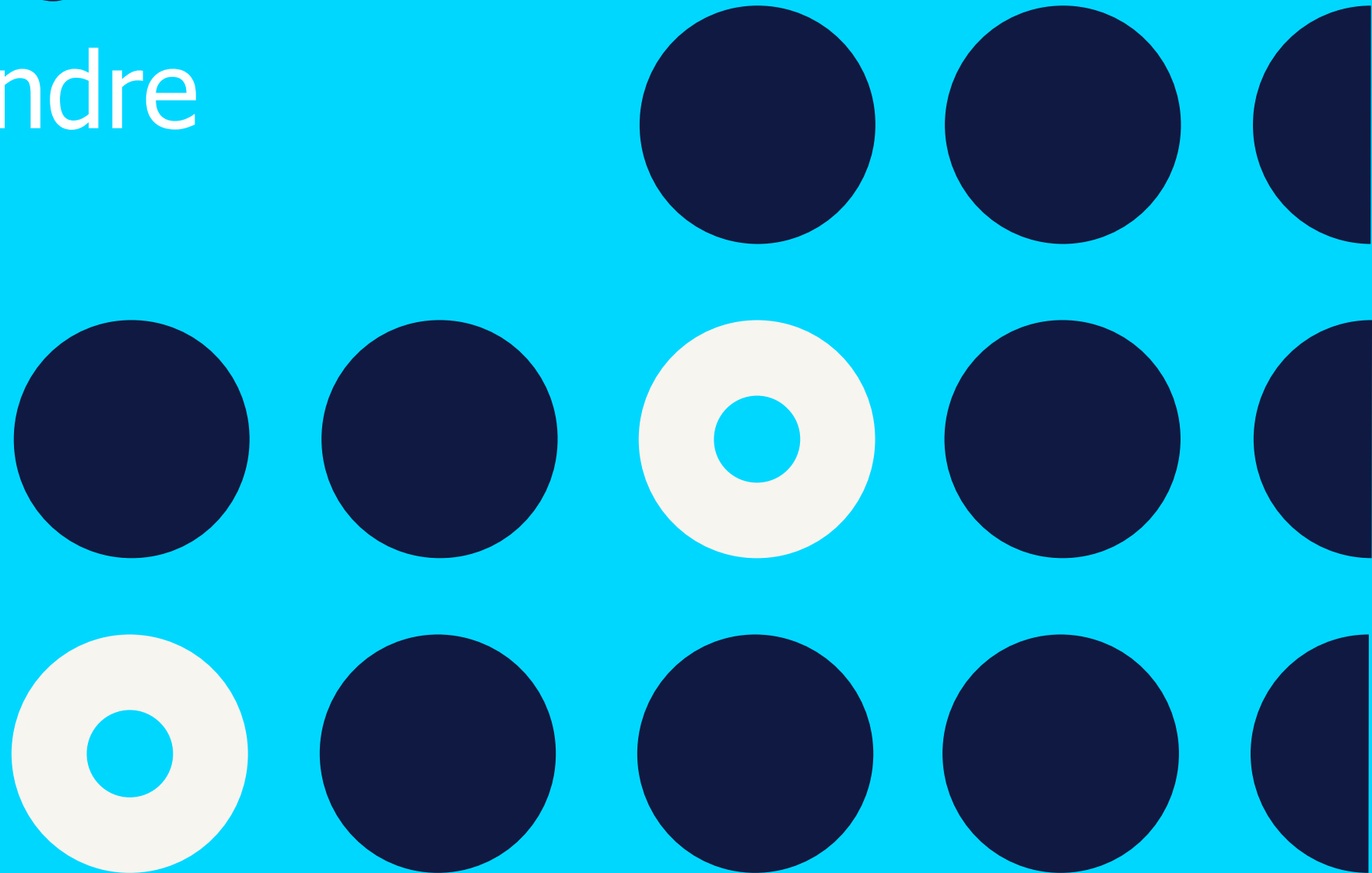
quel est le pourcentage
d'entreprises qui ne se sentent
pas prêtes le jour de l'arrivée d'un
nouveau collaborateur ?

82% des entreprises

Sources : Etude Cadremploi (2019), Sondage Go2nextlevels & OfficeVibe (2017),
"Les chiffres clés de l'Onboarding" - Workelo (2019)



la démarche à entreprendre



ANTICIPER LE RECOURS À L'INTÉRIM

1

S'organiser en amont et définir en particulier

Entreprise Utilisatrice

- **Les personnes en charge** du recours au travail temporaire en s'assurant de leurs compétences
 - **Les postes** présentant **des travaux interdits aux salariés intérimaires**
 - **Les surveillances médicales** et **les autorisations/habilitations**
 - **L'accueil sécurité et la formation sécurité** au poste en **lien avec l'AE**
 - **La liste des postes** présentant **des risques particuliers** après avis du médecin du travail
- ☐ **Formation renforcée à la sécurité**



FORMALISER LA DEMANDE

2

Réaliser une demande de personnel intérimaire avec une fiche de liaison qui précise en particulier :

Entreprise Utilisatrice

- Les caractéristiques de la mission, l'accueil et les formations prévues
- Le nom de la personne qui donnera les instructions à suivre
- Les caractéristiques du poste : nature, tâches, machines, engins utilisés et les conditions particulières de travail prévues
- Les risques encourus au poste de travail et les mesures de prévention associées
- Les habilitations et les qualifications requises
- Les Equipements de protection individuelle nécessaires

Préciser sur la fiche de liaison si mise en œuvre d'une formation renforcée à la sécurité et d'un Suivi Individuel Renforcé



SENSIBILISER LE TRAVAILLEUR INTERIMAIRE

3

Accueillir et délivrer les Consignes Générales de Sécurité

Entreprise Utilisatrice

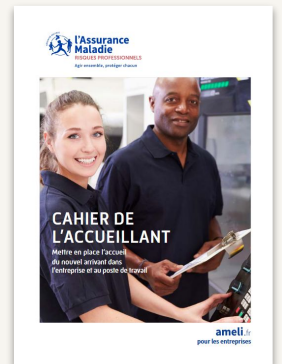
L'entreprise doit réaliser & tracer un accueil du travailleur intérimaire pour

- Vérifier l'adéquation entre le profil du travailleur intérimaire et la demande initiale
- S'assurer que le travailleur intérimaire est en possession des équipements de protection individuelle nécessaires à sa sécurité au poste de travail et le former à leurs utilisations
- Présenter **les consignes générales de sécurité** et remettre **le livret d'accueil sécurité** s'il existe

Support clé en lien :



▢ [Cahier de l'accueillant](#)



FORMER LE TRAVAILLEUR INTÉRIMAIRE

4

Dispenser la formation au poste de travail

Entreprise Utilisatrice

L'entreprise doit dispenser au salarié intérimaire une formation au poste de travail réalisée par une personne qui connaît le travail à effectuer en sécurité et dotée de qualité pédagogiques.

Cette formation, doit inclure en particulier :

- Les risques et les nuisances du poste de travail et les mesures de prévention associées
- Les modes opératoires et les gestes les plus sûres
- Le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- La circulation des engins et des personnes
- L'utilisation des appareils de levage
- Les particularités du poste de travail,...

SENSIBILISATION ET ÉVALUATION DES CONNAISSANCES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

3

Sensibiliser les salariés intérimaires à la sécurité et évaluer leurs connaissances en lien avec les missions à exécuter

Agence d'Emploi

- Sensibilisation par l'AE sur **tous les risques au poste et sur les moyens de protection et de prévention à partir des informations communiquées par l'EU** et celles collectées lors des visites de poste
- Sensibilisation au moyen d'outils pédagogiques, incluant l'information sur **les travaux interdits et le droit de retrait en cas de dangers graves et imminents**
- **Demande à l'intérimaire de l'informer de tout changement d'affectation de poste de travail**
- Présentation de l'EU à partir de supports fournis si possible par l'EU
- Renouvellement de la sensibilisation lors d'évènement particulier : AT,...
- Remise des EPI prévus au contrat avec le plan d'accès, les horaires, le nom de son interlocuteur

en synthèse...

l'accueil et la formation au poste

accueil général

- ❑ plan de circulation
- ❑ interlocuteurs sécurité (infirmierie, SST...)
- ❑ entreprise, produits, process...
- ❑ organisation et horaires de travail
- ❑ remise des EPI
- ❑ politique générale de sécurité (nucléaire, chimique...)
- ❑ formalisation et modalités (livrets d'accueil, présentation individuelle ou collective...)
- ❑ plan d'évacuation, conduite à tenir en cas d'accident...



formation au poste

- ❑ droit d'alerte et de retrait et process à suivre
- ❑ risques du poste et des moyens de protection
- ❑ remise des EPI spécifiques
- ❑ hiérarchie et du tuteur/référent
- ❑ conditions d'exécution du travail
- ❑ conditions de circulation pour accéder et circuler au poste de travail
- ❑ conduite à tenir en cas d'accident sur le poste
- ❑ approfondissement des consignes de sécurité liées au poste
- ❑ vérification et validation des acquis
- ❑ formalisation de la formation au poste



formation renforcée à la sécurité

- ❑ modes opératoires et consignes de travail spécifiques
- ❑ délivrance des autorisations internes (autorisation de conduite, habilitation...)
- ❑ vérification et validation des acquis
- ❑ formalisation de la formation renforcée à la sécurité
- ❑ accompagnement par un tuteur, référent... le temps nécessaire selon l'appréciation du tuteur pour la maîtrise du poste

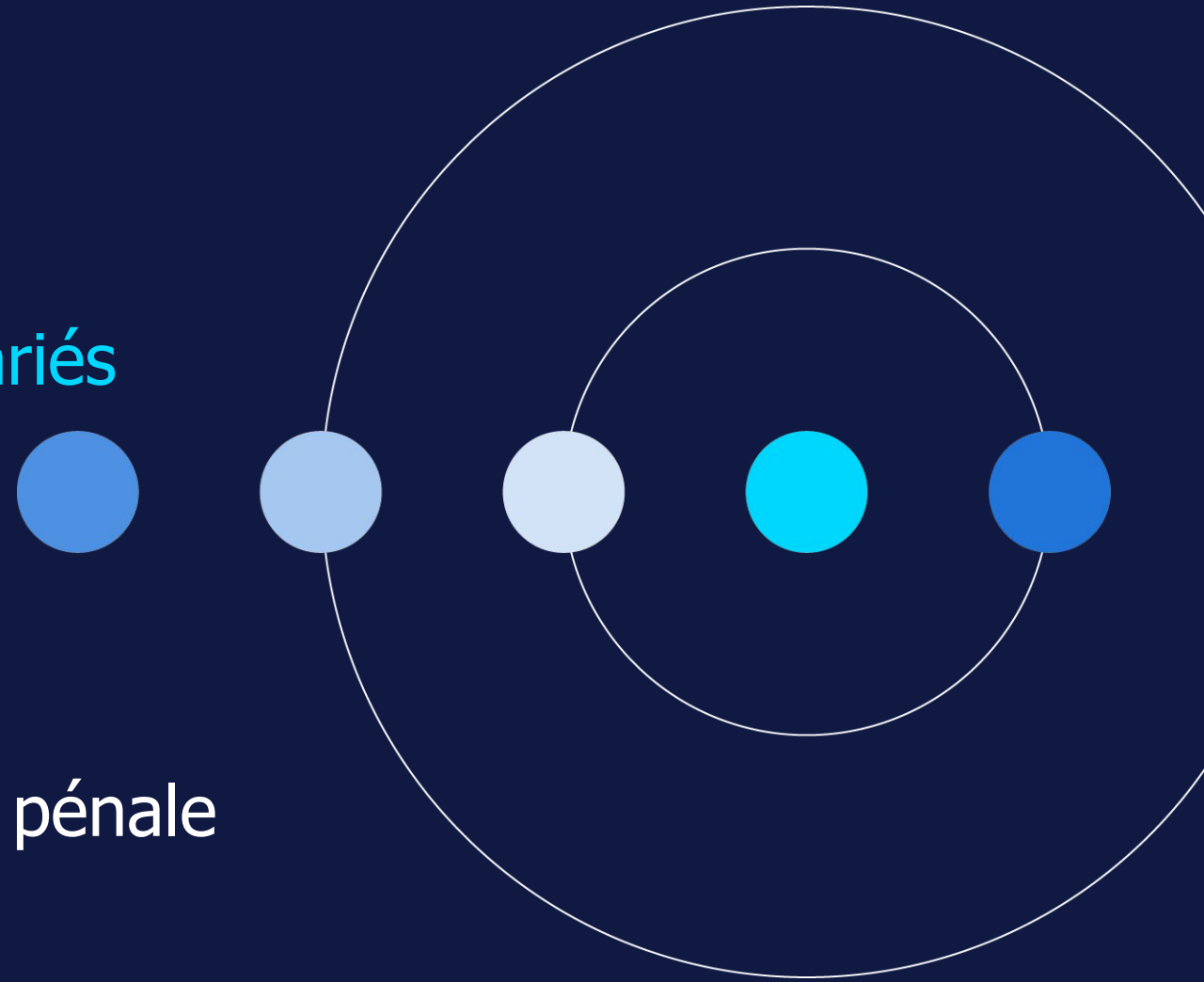


question

quels sont les risques juridiques
en cas de manquement
à l'accueil et à la formation des salariés
au poste de travail ?

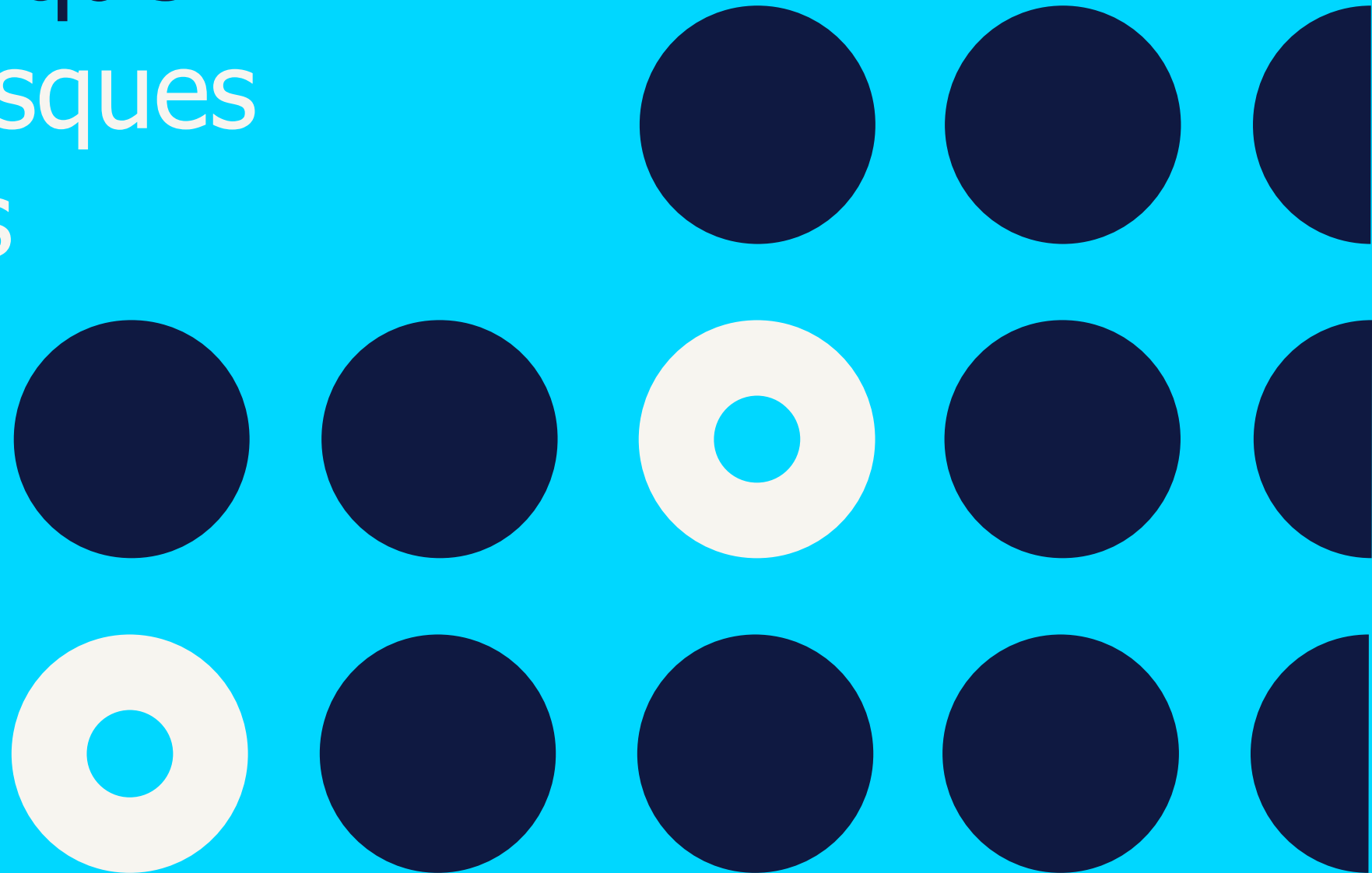


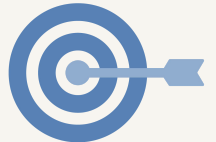
responsabilités civile et pénale



focus juridique

postes à risques particuliers



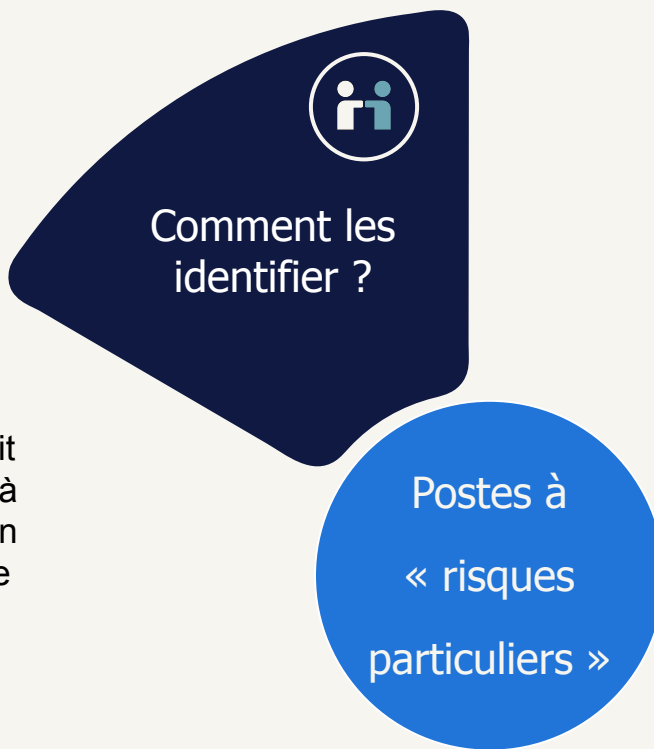


Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »

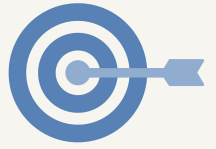


- **Code du travail** (art R.4624-23) + Circulaire du 30/10/90 : exemples :

- Travaux nécessitant une qualification et/ou habilitation (ex: CACES)
- Travaux exposant à certains risques **particuliers** (ex: travaux sur machines dangereuses, travail en hauteur)



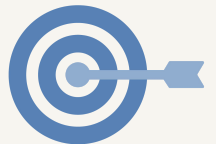
- Et **appréciation par le juge** : le salarié doit démontrer en quoi le poste occupé est « à risques particuliers », par ex en prouvant un nombre répété d'accident sur ce même poste
- **Une liste** de ces postes doit être établie, mise à jour chaque année
- A défaut d'existence de postes à risques particuliers dans l'entreprise, une **liste « état néant »** doit être établie



Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »



- Etablie **par l'employeur**, après avis du médecin du travail et du CSE, et tenue à la disposition de l'agent de contrôle de l'inspection du travail (art L.4154 Code du travail)
- Pour tous les salariés (CDI/CDD) et **par l'entreprise utilisatrice** (EU) pour les intérimaires. L'EU doit transmettre la liste à l'agence de travail temporaire (ETT)
- L'ETT indique cette mention **dans le contrat de mission du salarié**



Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »

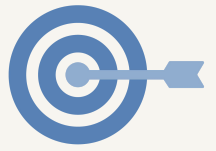


○ Obligations ETT :

- « Classiques » sur conformité de la délégation : suivi médical, adéquation profil, vérification des compétences, remise EPI à charge de l'ETT, vérification des habilitations à jour ...
- Obligation d'**information générale** à la sécurité : *art L. 4141-1 du Code du travail*

○ Obligations EU :

- “Classiques” : remise EPI à charge de l'EU, accueil au poste, formation générale à la sécurité ...
- Obligation de **formation « renforcée à la sécurité »** car responsable des conditions de travail



Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »



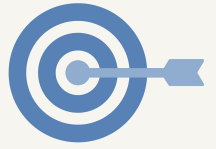
Pas de définition légale donc appréciation jurisprudentielle.

Ce qu'il faut retenir :

- **réalisée sur le lieu de travail**
- **durée** suffisante,
- réalisée **en amont** de la prise de poste,
- **formalisée**
- **portée sur tous** les risques particuliers s'il y en a plusieurs

Déjà jugé conforme :

formation avec tutorat,
Information répétée et tracée

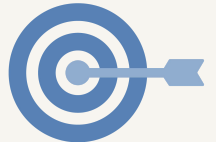


Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »



- **Responsabilité civile (faute inexcusable de l'employeur)** : recherche de l'indemnisation d'une victime
 - le salarié doit prouver la faute
 - sauf pour le cas particulier d'un CDD/Intérimaire affecté à un poste à risques et qui n'a pas bénéficié de formation renforcée à la sécurité, **la faute de l'employeur est présumée** établie (art L.4154-3 du Code du travail)
- **Responsabilité pénale** : recherche de la sanction d'un coupable (personne morale et/ou physique)
 - amendes, fermetures, publication
 - peines de prison, casier judiciaire (art 222-19 et suivant du Code Pénal)





Accueil et formation pour les « postes à risques particuliers »



- **Coût AT** : paiement via un taux AT calculé chaque année par la Carsat et indexé sur le volume/gravité des sinistres (compte employeur)
 - pour CDI/CDD : 100% du montant des forfaits publiés par arrêtés ministériels (*dernière publication du 27/12/23*)
 - Pour intérimaires : 50% de ce coût depuis 2024 (pour taux AT 2026)
- + **Coûts indirects** :
3 à 5 fois le coût direct
- **Condammations judiciaires** :
faute inexcusable employeur, amendes ...

Jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros selon la gravité du sinistre

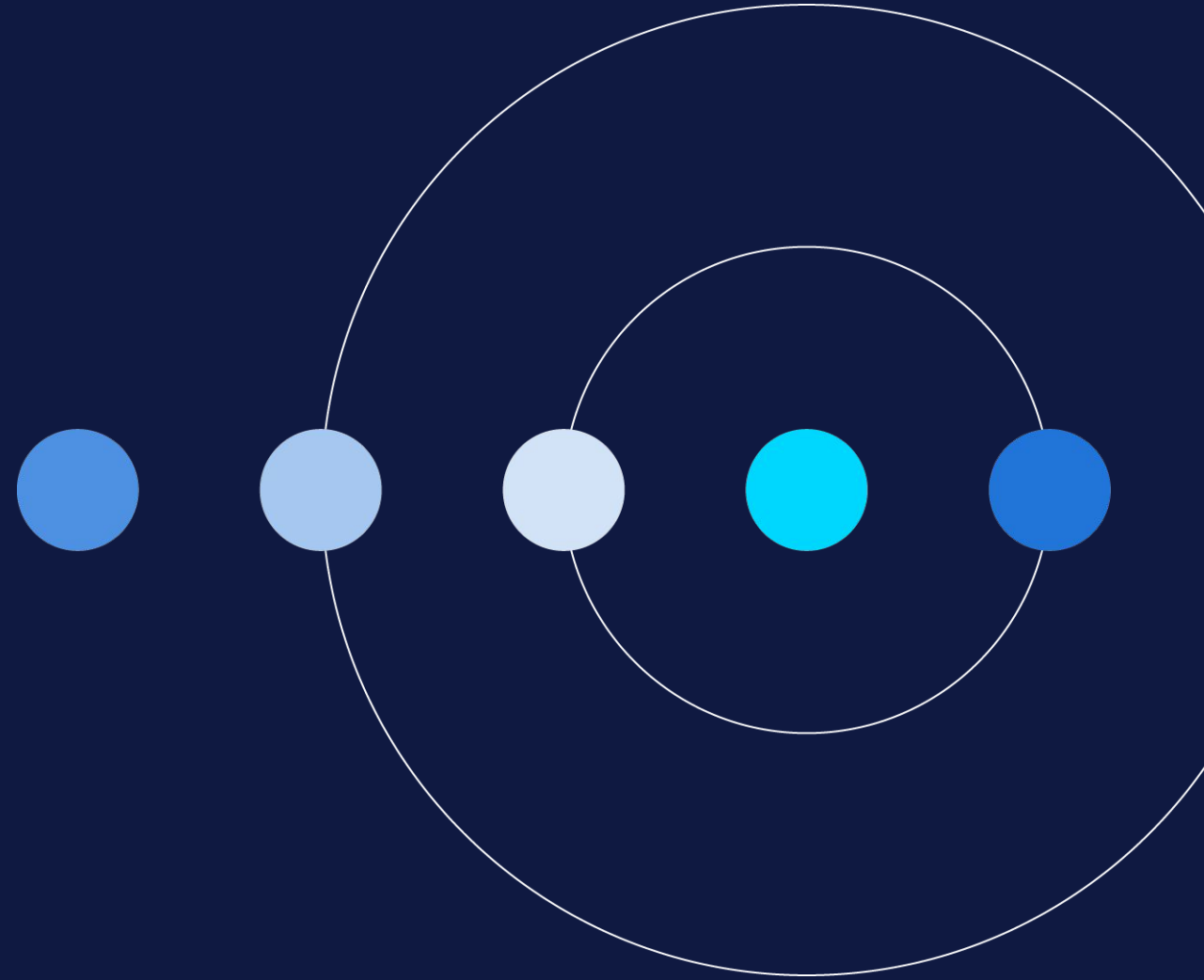


question

58% des employés ayant bénéficié d'un processus d'intégration sont encore dans l'entreprise ?

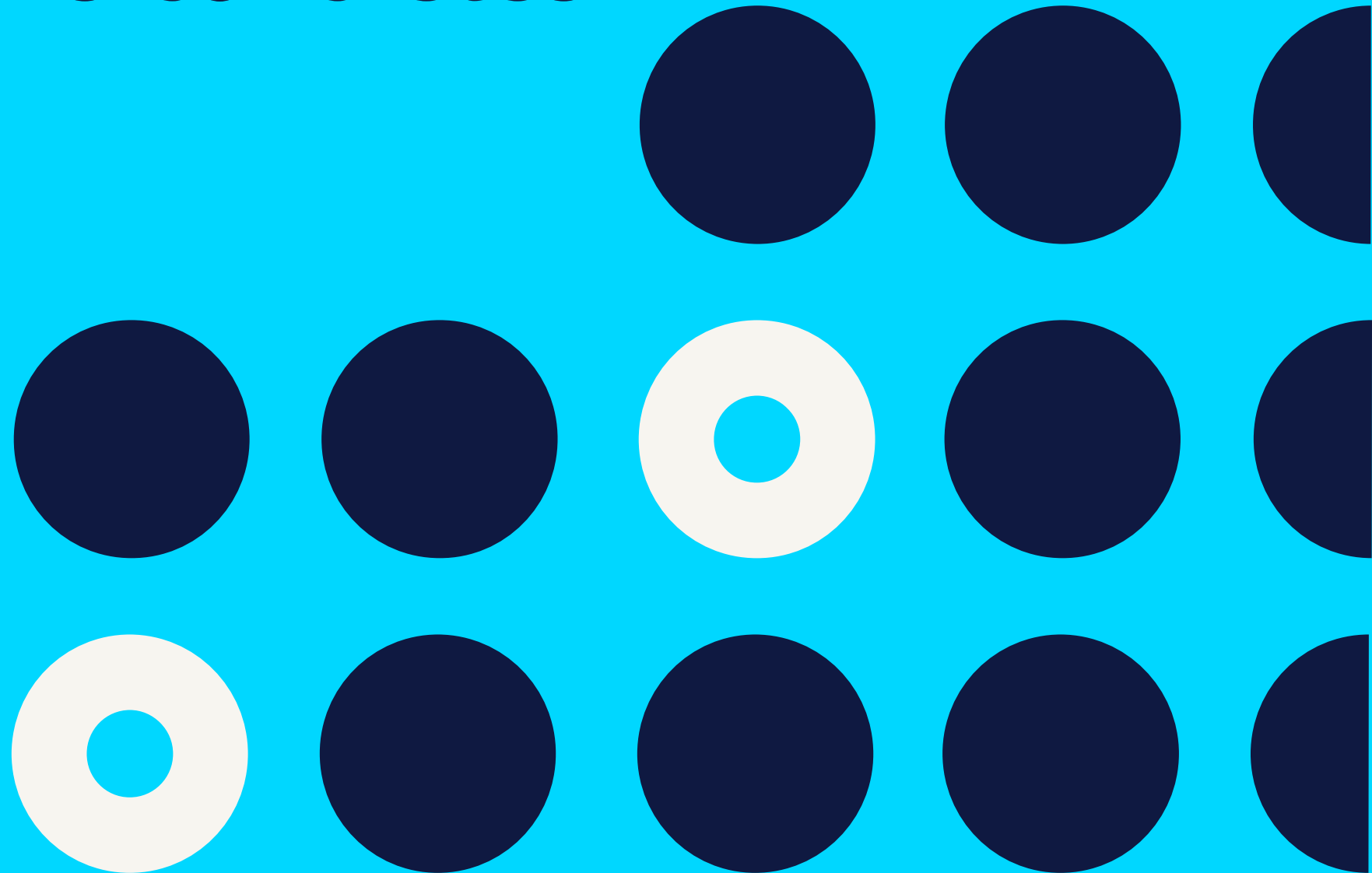


3 ans plus tard



des solutions concrètes

exemples



formation renforcée

risque hauteur

Objectif de la formation renforcée

Etre capable d'intervenir en hauteur en toute sécurité

Contenu de la formation renforcée

Le salarié devra notamment être capable de :

- Connaître les risques et les conséquences du travail en hauteur
- Connaître et de mettre en pratique les différents équipements de protection
- Vérifier, entretenir et ranger le matériel
- Signaler des anomalies
- Baliser l'intervention

Moyens de suivi et d'évaluation de la formation renforcée

- Applications pratiques
- Observations par le formateur



formation renforcée

risque machine

Objectif de la formation renforcée

Etre capable d'utiliser une machine en sécurité

Contenu de la formation renforcée

Le salarié devra notamment être capable de :

- Connaître les risques et les conséquences de l'utilisation de la machine
- Connaître les équipements de protection
- Mettre en oeuvre les instructions de sécurité
- Présenter les organes de commandes, dont l'arrêt d'urgence
- Connaître la procédure de consignation/déconsignation
- Signaler des anomalies

Moyens de suivi et d'évaluation de la formation renforcée

- Utilisation de supports (exemple : fiche de poste)
- Démonstration des actions sur machine par le formateur
- Mise en situation par le formateur



formation renforcée

fiche de poste machine



Modèle de fiche de poste		
Version n°/date 1	Fiche de poste	Logo entreprise/Nom atelier
Machine : Marque/type : Caractéristiques principales de la machine (vitesse, ouverture...) : Date de mise en service : Produits ou matériaux à utiliser :	2 Mise en marche Arrêt d'urgence Zone d'alimentation Évacuation des productions	
EPI obligatoires ou interdits : 3 Gants anti-coupure Vêtement de protection Bottes de sécurité		
Tâche exposant l'opérateur à un risque : 4 Quand ? Quelle tâche ? Par qui ?	Risques/dangers : 5	Mesures de prévention/opérations ou procédures à respecter : 6

Extrait
Source INRS ED126

formation renforcée

exemple de formalisation



attestation de formation

risque hauteur



Rappel de l'objectif
Etre capable d'intervenir en hauteur en toute sécurité

Stagiaire
Nom
Prénom
Poste occupé
Atelier / Chantier

Date de réalisation de la formation théorique (quiz par exemple) :
Date de réalisation de la formation pratique :

OPPBTB - Quiz travail en hauteur

Critères d'évaluation pratique :
le stagiaire est capable de :

Connaître les différents EPC et EPI utilisés dans l'entreprise
☐ OUI ☐ NON

Prendre en compte les règles spécifiques d'utilisation de chaque équipement
☐ OUI ☐ NON

Mettre en application les pratiques utilisées dans l'entreprise sur le matériel
☐ OUI ☐ NON

Avis du formateur
A la suite de ces évaluations théorique et pratique :

☐ est autorisé à travailler en hauteur
☐ n'est pas autorisé à travailler en hauteur

Nom, prénom et qualification du formateur date signature

Je soussigné (e), Madame, Monsieur,
atteste et confirme avoir pris connaissance de toutes les consignes et règles de sécurité à tenir, relatives au risque de chutes de hauteur

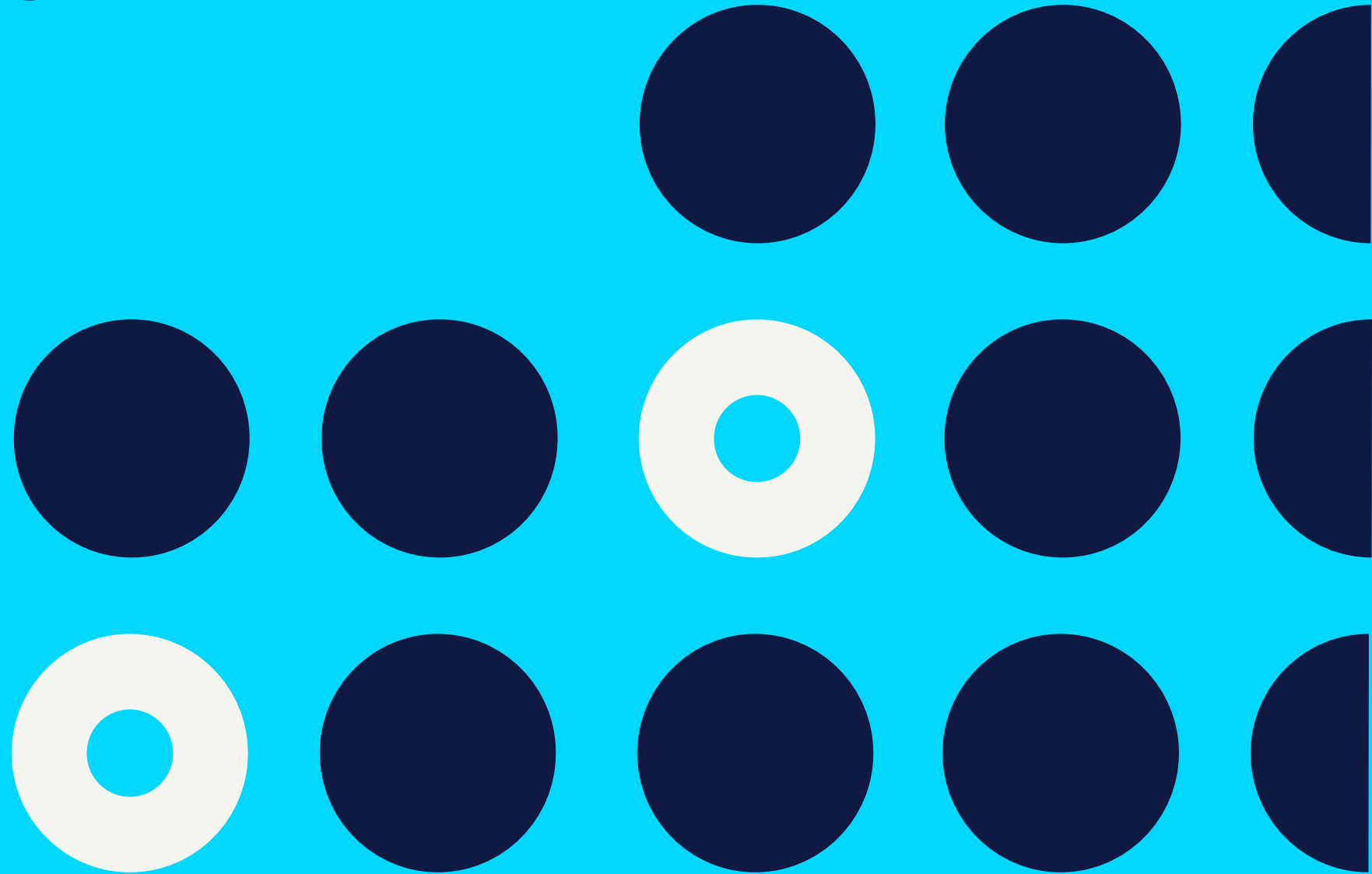
inscrire "lu et approuvé" date signature

formation renforcée

accompagner



témoignage client



Ecole de formation QHSE MANITOU GROUP

*L'accueil et la formation au coeur du
dispositif Sécurité*

MANITOU
GROUP

SET THE WORLD
IN MOTION





LE SAVIEZ-VOUS ?
1 chariot télescopique sur 4
vendu dans le monde
est un MANITOU !



UN GROUPE INTERNATIONAL incontournable sur ses marchés



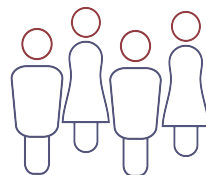
2,9

MD€
CA 2023



82 %

CA À
L'INTERNATIONAL



5 500

COLLABORATEURS



ANCENIS

SIÈGE SOCIAL
(FRANCE)



800

CONCESSIONNAIRES



+ DE 400

MODÈLES

6 SITES EN FRANCE

Ancenis (Loire-Atlantique)

- » Chariots télescopiques moyennes et grandes hauteurs



Laillé (Ille-et-Vilaine)

- » Chariots télescopiques compacts



Candé : 2 sites (Maine-et-Loire)

- » Nacelles tout-terrain
- » Nacelles industrielles



Beaupréau : 2 sites (Maine-et-Loire)

- » Chariots élévateurs et embarqués
- » Magasinage





Manitou, quelques chiffres

- 3000 collaborateurs en FR
 - dont 1430 opérateurs (30% intérim)
 - Monteur
 - Soudeur
 - Agent de Magasin-Cariste
 - Assistant Technique
 - Essayeur Réparateur
 - Peintre
 - Outilleur
 - Contrôleur Qualité...
 - une équipe prévention
 - 20 préventeurs terrain
 - 10 en équipes formation
 - 10 en accompagnement transverse

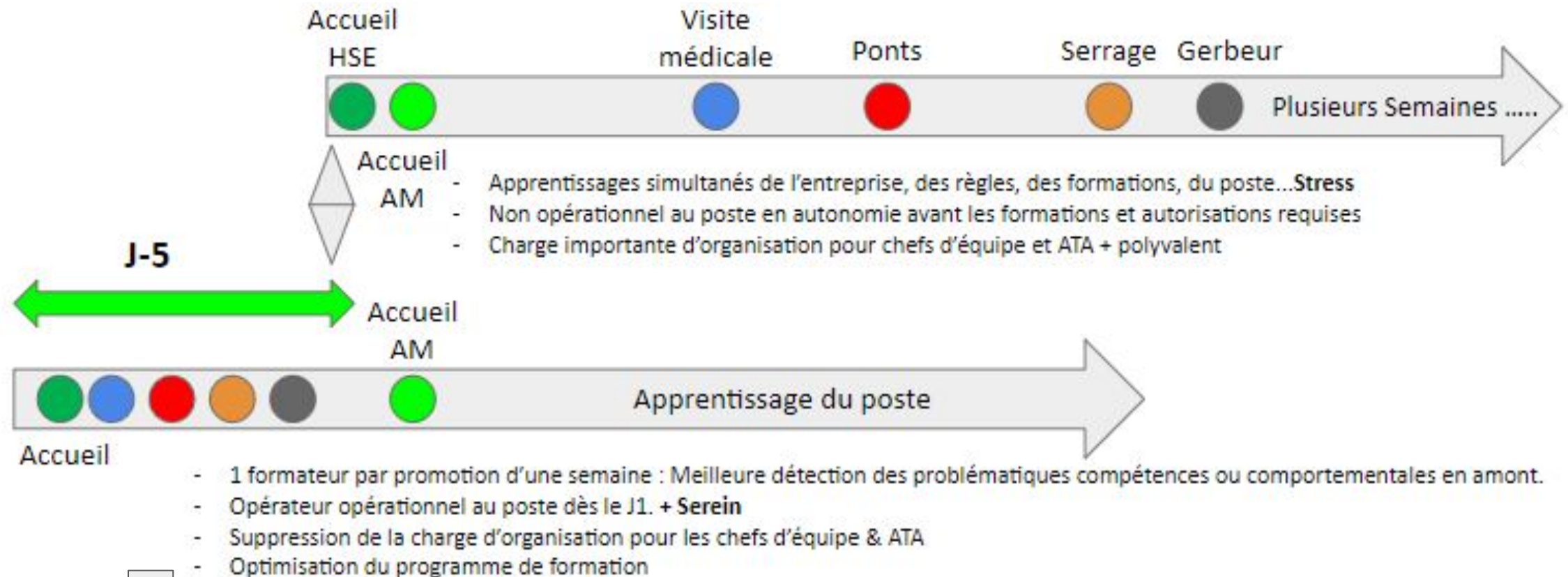




01

**Le parcours
d'intégration
interim**

Quelques étapes clés : la semaine d'intégration intérimaires



Nécessité "d'industrialisation" de la formation
(organisation d'équipes, lieux et moyens dédiés...)

Le planning du parcours d'intégration

	Lundi Accueil HSE	Mardi Validation Conduite CACES (ACI)	Mercredi Formation Métiers	Jeudi Risques électriques machines
Matin	. 8h30 -10h: Accueil intérim RIS . 10h15 -12h: Accueil général HSE nouveaux arrivants (Tout public)	8h - 12h . Validation réglementaire conduite pont, chariot indus, télesco, gerbeur, nacelle...	8h - 12h: Logistique 8h - 12h30: Assemblage/ Serrage 8h - 12h: Soudage	AVERTI (machines électriques) Théorique + Pratique
Après midi	.13h-14h30: Dojo consignes HSE & règles d'or (Intérim) . 14h30 - 16h20: Visite site Manitou (Intérim)	13h - 16h20: . Validation réglementaire conduite suite	13h - 16h20: . Formation soudage (suite)	AVERTI (suite)



02

**Nos outils / Nos
formations**

Ecole QHSE - 4 formateurs



Ecole Soudure- 2 formateurs

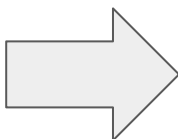


Exemple formation HSE: Formation Levage & pont roulant

Préparation aux tailles de composants, aux règles d'élingage, de prise de poste...etc



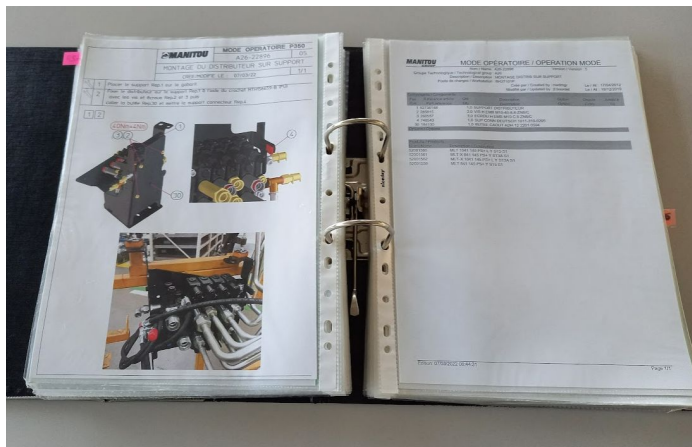
Cas d'emploi CACES



Cas d'emploi Manitou

Exemple Formation Métier Serrage

Des standards internes issus de notre capitalisation d'expérience et garants de notre niveau QHSE.





03

Outil HABILINK

Un nouvel outil de PILOTAGE des ACI par les managers

Dématérialiser toutes les ACI

Automatiser les recyclages

Alerter les managers

S'assurer du respect des 3 conditions d'une ACI

Simplifier les flux de validation

HABILINK Search Collaborateurs Site

Collaborateurs Site

Collaborateur	Carte	INTERNES	CACES	Date prochaine VM	Manager
GODARD Adeline(105265)	Carte (1)	R484-1	R484-1	4 nov. 2026	BERTRANEU Charlo
GRATIEN Laurent(101771)	Carte (1)	R484-1		2 sept. 2026	BERTRANEU Charlo
JOUIS Tiphaine(6806)	Carte (1)	R482-F, R484-1		10 avr. 2026	BERTRANEU Charlo
KERBOEUF Gwen(104329)	Carte (1)	R484-1, R485-2	R484-1, R485-2	26 sept. 2026	BERTRANEU Charlo
LHERIAU Amandine(105237)	Carte (1)	R484-1	R484-1	30 sept. 2026	BERTRANEU Charlo
	Carte (1)	R485-2, R484-1	R485-2, R484-1	16 déc. 2025	BERTRANEU Charlo
		R484-1		18 déc. 2023	BERTRANEU Charlo
				14 févr. 2026	BERTRANEU Charlo

MANITOU GROUP
575 Rue du Hermitage
44100 ANCIEN SAINT GERON
TMC

AUTORISATION DE CONDUITE
Site : HERMITAGE

Pierre PANEAU
VP PU
Consignes passées
Signée par Pierre PANEAU

Amandine LHERIAU
105237
Intérimaire

Dernière VM : 10/11/2024

Appt :

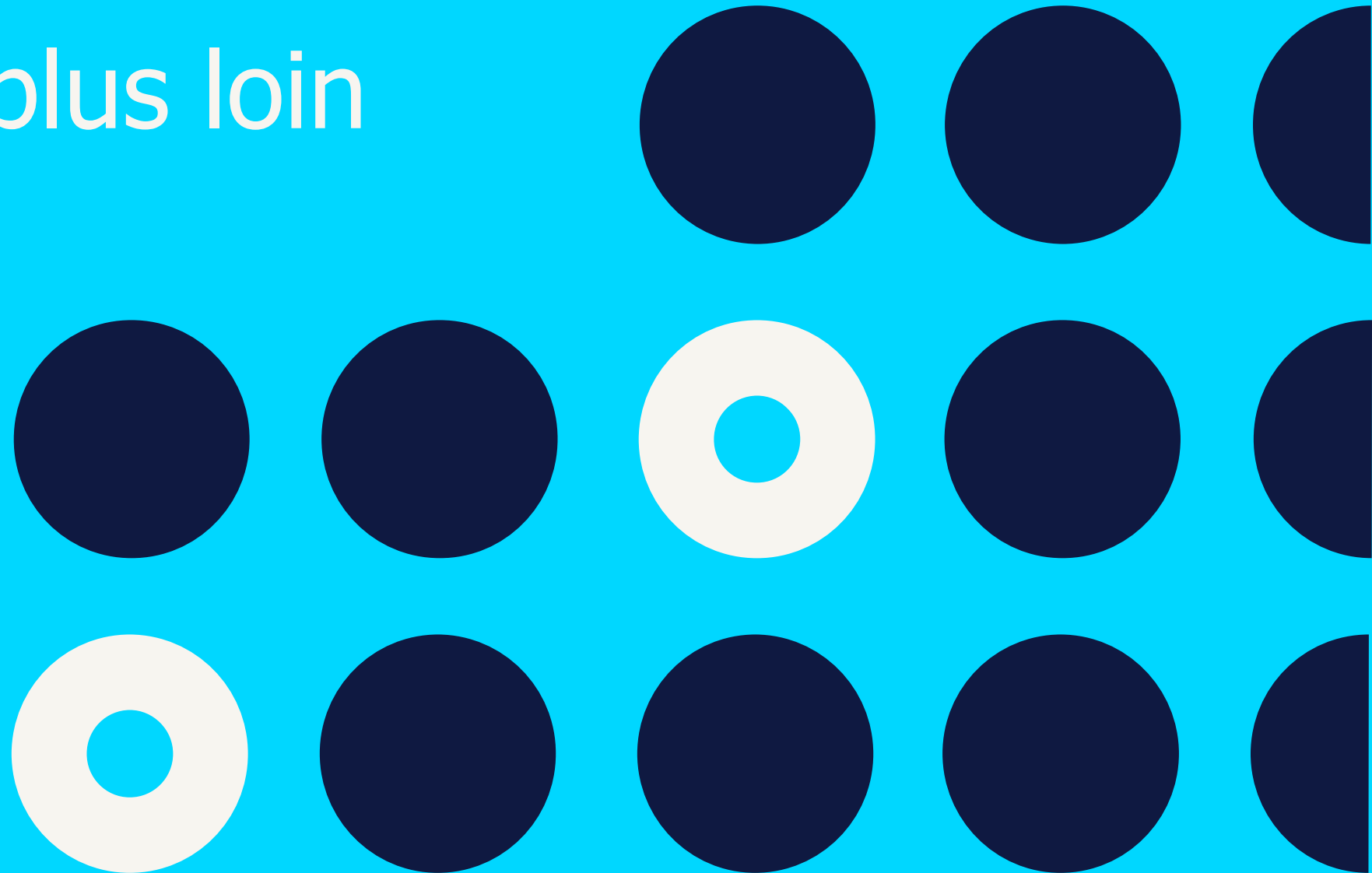
Cette carte est disponible sur l'application ACI ou imprimable à la demande.

HABILINK Search Demandes Formations

Demandes Formations

Créé le	Avant le	Statut	Collaborateur	Manager
28 oct. 2024	23 févr. 2025	10-Attente con	MARZOUK Elies(103276)	MERLAUD Patrice(SmartRH
9 févr. 2025		30-Attente avis	CUNY Florence(6609)	BOULE Christophe(BOULE Christ
5 févr. 2025		30-Attente avis	ABELARD Franck(10126)	HOLLER Nicolas(11 ORHON Magalie(6
3 nov. 2024	3 mars 2025	10-Attente con	BURGEVIN Gislain(1031)	BEZIAU Emmanuel(SmartRH

ressources
pour aller plus loin



ressources utiles

vidéos



Sensibiliser l'encadrant à l'accueil de l'intérimaire

vidéo réalisée par le SPST de Toulouse : [lien](#)

Lorsqu'on doit encadrer les travaux d'un intérimaire dans l'entreprise, comment l'accueillir et l'accompagner au mieux dans sa mission ? Découvrez nos conseils pour répondre à chacune des 4 étapes clés de l'encadrement pour une mission pleinement réussie.

Former les jeunes avec TutoPrév'

vidéo réalisée par la CNAM et l'INRS : [lien](#)

TutoPrév' est un outil pour sensibiliser les salariés à l'importance de la sécurité sur leur lieu de travail. Il apprend à repérer le danger, analyser les risques du métier et adopter des mesures de prévention adaptées.

L'accueil avec check-chantier

vidéo réalisée par l'OPPBTP : [lien](#)

L'application Check-chantier permet de présenter les caractéristiques du poste et règles de prévention de l'entreprise de BTP. Vous pouvez également formaliser l'accueil chantier avec le volet d'enregistrement et une signature électronique.

Module prévention immersif

module réalisé par la CPNSST et le FASTT : [lien](#)

"Lors de vos missions, vous êtes souvent confronté à des choix qui, s'ils sont mal éclairés, peuvent vous mettre en danger, vous ou vos collègues. Alors avez-vous bien les bons réflexes ?"

ressources utiles

outils



J'accueille un nouveau collaborateur dans l'entreprise de BTP

documents réalisés par l'OPPBTP

J'accueille un nouvel arrivant sur le chantier - [fiche accueil](#)
Je fais un [bilan de l'accueil](#) du nouvel arrivant dans l'entreprise de BTP

Intérim - 5 étapes clés pour bien déléguer

guide réalisé par la CARSAT Rhône-Alpes SP1175 : [lien](#)

Le document s'adresse aux agences d'emploi et aux entreprises utilisatrices : expression du besoin, recueil d'informations, accueil, formation, et suivi du salarié intérimaire tout au long de la mission.

Formation renforcée à la sécurité

guide réalisé par la CARSAT Rhône-Alpes SP1170 : [lien](#)

Cette brochure a pour objectif d'informer les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices sur leurs obligations concernant la formation renforcée à la sécurité.

Travail en hauteur

- Brochure « Travaux en toiture, prévention des chutes de hauteur », FFB, CAPEB, BTP SCOP, OPPBTP et Carsat Rhône-Alpes, SP1100 : [lien](#)
- Brochure « Prévention des risques de chutes de hauteur », INRS, OPPBTP, ED 6110 : [lien](#)

Risque machine

constituer des fiches de poste, INRS, ED 126 : [lien](#)

Le pack sécurité intérimaires

boîte à outils, OPPBTP : [lien](#)

une équipe de proximité engagée



Marion BOHER, chargée de formation et prévention intérimaires (CFPI)
régions PACA et Occitanie



Caroline STACHOWIAK, CFPI
région des Hauts de France



Thérèse CAMOUT, CFPI
région Rhône-Alpes



Audrey DEBOUCHE, juriste ATMP
national

partner
for talent.

